

2006

## SÉCURITÉ SOCIALE



### Projet de loi de financement de la Sécurité sociale - PLFSS

#### **DOCUMENT TRIENNAL**

Liste des régimes obligatoires  
de base de sécurité sociale



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé  
et des Solidarités

Ministère délégué  
à la Sécurité sociale,  
aux Personnes âgées,  
aux Personnes handicapées  
et à la Famille

**DOCUMENT  
TRIENNAL**

**LISTE  
DES RÉGIMES  
OBLIGATOIRES  
DE BASE**

L'article L.O. 111-4 du code de la sécurité sociale prévoit les dispositions suivantes :

« ...

IV. – Tous les trois ans, le Gouvernement adresse au Parlement, en même temps que le projet de loi de financement de l'année, un document présentant la liste des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et précisant le nombre de leurs cotisants actifs et retraités titulaires de droits propres. »

**Remarque**

Un régime est, d'après la définition retenue pour les lois de financement, un ensemble de prestations gérées par une organisation autonome. Le régime est généralement désigné par le nom de la caisse nationale qui assure sa gestion, ou au moins la coordination et la compensation des différents organismes ou institutions gestionnaires.

Ne sont décrits dans cette liste que les régimes de base, lorsque régimes de base et régimes complémentaires sont distincts.

Les effectifs présentés dans cette annexe sont ceux de l'exercice 2004.

Année 2004	Actifs cotisants	Retraités		
		Droits propres	Droits dérivés	Total
Régime général <sup>1</sup>	16 530 600	9 920 541	826 863	10 747 404
Agents de l'État	2 465 473	1 491 020	471 779	1 962 799
Salariés agricoles	684 088	1 814 946	530 582	2 345 528
Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS)	406 273			
Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE)	57 617	70 200	38 562	108 762
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)	1 816 983	624 153	124 025	748 178
Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM)	15 837	219 654	158 720	378 374
Industries électriques et gazières (IEG)	144 453	108 602	41 640	150 242
Société nationale des chemins de fer français (SNCF)	172 675	191 760	113 348	305 108
Régie autonome des transports parisiens (RATP)	43 645	30 816	13 234	44 050
Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)	40 533	79 791	49 277	129 068
Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN)	43 266	44 502	7 186	51 688
Banque de France	15 182	11 685	3 064	14 749
Caisse d'assurance vieillesse invalidité et maladie des cultes (CAVIMAC)	17 697	64 769	428	65 197
Régime des exploitants agricoles	627 212	1 860 054	66 792	1 926 846
Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes (CANAM)	1 430 466			-
Caisse de compensation de l'organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (ORGANIC)	663 550	745 000	209 650	954 650
Caisse autonome nationale de l'assurance vieillesse artisanale (CANCVA)	524 863	525 530	228 010	753 540
Caisse autonome d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)	502 569	142 622	37 488	180 110
Caisse nationale des barreaux français (CNBF)	41 680	4 980	3 240	8 220

N.B. : Les effectifs de retraités incluent, le cas échéant, les titulaires de pensions d'invalidité âgés de 60 ans et plus.

<sup>1</sup> Actifs cotisants vieillesse

Année 2004 (suite)	Actifs cotisants	Retraités		
		Droits propres	Droits dérivés	Total
Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV)		68 570	0	68 570
Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL)	1 816 983	58 044 <sup>2</sup>		
Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA)		55 895 <sup>2</sup>		
Caisse de retraite des personnels de l'Opéra national de Paris	1 700	1 243	326	1 569
Caisse de retraite du personnel de la Comédie Française	342	276	90	366
Régime de retraite et d'assurance maladie de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris	3 808	2 272	457	2 729
Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (pour son personnel)	421	601	100	701
Régime d'assurance maladie du personnel du Port autonome de Bordeaux	422			-
Régime d'assurance maladie du personnel du Port autonome de Strasbourg	150 <sup>3</sup>	120	80	194
Régime de retraite des ministres des cultes d'Alsace-Moselle	1 391 <sup>3</sup>	714	150	864
Fonds commun des accidents du travail (FCAT)		13 363 <sup>2</sup>		
Régime d'indemnisation des sapeurs pompiers communaux non professionnels (RISP)		1 495 <sup>2</sup>	418 <sup>2</sup>	1 913
Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) <sup>4</sup>		11 000 <sup>2</sup>		
Rentes accidents du travail de l'assistance publique de Paris		442 <sup>2</sup>		
Rentes accidents du travail de la mairie de Paris		584 <sup>2</sup>		
Rentes accidents du travail du département de Paris		8 <sup>2</sup>		

N.B. : Les effectifs de retraités incluent, le cas échéant, les titulaires de pensions d'invalidité âgés de 60 ans et plus.

<sup>2</sup> Sont recensés ici les bénéficiaires et non les retraités

<sup>3</sup> yc affiliés non cotisants

<sup>4</sup> Mise en place de la prise en charge des ateliers de construction navale par les employeurs locaux

Année 2004	Actifs cotisants	Retraités		
		Droits propres	Droits dérivés	Total
Fonds spécial d'assurance vieillesse des chemins de fer secondaires	0	7 110	6 987	14 097
SEITA	1 958	7 394	2 959	10 353

Par ailleurs, quelques centaines de retraités perçoivent des prestations de divers régimes spéciaux en extinction, qui ne comptent plus de cotisants.